



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

Arrêté n°2024 DCPAT/BE-185 en date du 27 août 2024
portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS)

Le préfet de la Vienne,

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renoué, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-SG-DCPAT-021 en date du 1^{er} juillet 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu le rapport et les propositions du 21 août 2024 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes et EPCI concernées entre le 30/10/23 et le 30/12/23 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 23/04/24 ;

Vu les absences d'observation du public recueillies entre le 10/06/24 et le 15/07/24 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de Vienne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 10/06/24 au 15/07/24 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Vienne,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont créés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut.

Sur les communes de THURE

Fiche SIS N° SSP4226060101, site de Auto-Casse

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département de la Vienne.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDT.

ARTICLE 4 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le 27 août 2024

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général



Etienne BRUN-ROVET

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS AUTOCASSE - François BARCOJ à THURE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 03/05/2022

Nom : AUTOCASSE - François BARCOJ

Adresse : 5r andre citroen

Commune principale : THURE (86272)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 46.77Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et

Description : La société Auto-Casse, située au lieu dit « La Fontaine » sur la commune de Thuré, était dirigée par monsieur François Barcoj. Cette casse automobile, visée par la rubrique 2712 de la nomenclature des installations classées¹, a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°88-D2/B3-224 du 30 décembre 1988 complété en 2013 (mise à jour de la situation administrative du site) et en 2014 (arrêté portant agrément de la société Auto-Casse pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage). En juin 2019 l'exploitant a indiqué sa volonté de cesser l'exploitation des installations au 31 décembre 2019.

L'environnement immédiat du site est caractérisé par la présence de champs, mais des habitations et une zone industrielle sont présentes à proximité.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 03/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP4226060101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La société Auto-Casse, située au lieu dit « La Fontaine » sur la commune de Thuré, était dirigée par monsieur François Barcoj. Cette casse automobile, visée par la rubrique 2712 de la nomenclature des installations classées, a été autorisée par l'arrêté préfectoral n°88-D2/B3-224 du 30 décembre 1988 complété en 2013 (mise à jour de la situation administrative du site) et en 2014 (arrêté portant agrément de la société Auto-Casse pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage). En juin 2019 l'exploitant a indiqué sa volonté de cesser l'exploitation des installations au 31 décembre 2019.

L'environnement immédiat du site est caractérisé par la présence de champs, mais des habitations et une zone industrielle sont présentes à proximité.

Les sources potentiellement polluantes identifiées au droit du site sont :

- les séparateurs ;
- les zones de lavage ;
- l'aire de stockage des véhicules.

Le site a fait l'objet d'une campagne de sondages le 30 août 2021 puis le 3 novembre 2021 :

- 2 sondages à 3 mètres de profondeur pour auditer les 2 débourbeurs/séparateurs ;
- 9 sondages à 1 mètre de profondeur seront répartis pour auditer l'ensemble des stockages et des aires de lavage (dont un hors site afin de définir le fond géochimique local).

Chaque échantillon a l'objet des analyses suivantes :

- Hydrocarbures C10-C40 ;
- hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- composé organiques halogénés volatils (COHV) ;
- Pack 8 métaux (As, Cd, Cu, Cr, Hg, Ni, Pb et Zn).

Les investigations réalisées ont notamment permis :

- de relever la présence de remblais de surface jusqu'à 0,5 m de profondeur reposant sur un terrain naturel argileux ;
- de constater la présence d'indice organoleptique de pollution sur un seul sondage (S8) réalisé à proximité du séparateur 1 et de l'aire de lavage n°1. Toutefois, les résultats d'analyses n'identifient pas d'impact à ce niveau outre un marquage non significatif en hydrocarbures C10-C40 ;
- de noter l'absence d'anomalie gazeuse au droit des sols audités ;
- d'identifier l'absence d'impact significatif en hydrocarbure C10-C40, HAP, COHV et métaux (As, Cd, Cr, Cu, Ni, Zn, Hg) au droit des sondages réalisés et du point de rejet du séparateur n°1 ;
- de noter l'absence de risque sanitaire sur site et hors site.

Aucune action environnementale complémentaire n'est préconisée en l'état actuel du site et pour un usage similaire à la dernière période d'activité (usage industriel).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 03/05/2022

Description³ :

Conformément à l'article R. 512-46-25 du code de l'environnement, l'exploitant a transmis par courrier du 23 août 2021 sa déclaration de cessation d'activité tout en précisant que des investigations et des analyses de sols étaient en cours.

Les deux séparateurs hydrocarbures ont fait l'objet d'un nettoyage par la société Suez, le 3 juin 2021.

Le site a fait l'objet d'une campagne de sondages le 30 août 2021 puis le 3 novembre 2021 :

- 2 sondages à 3 mètres de profondeur pour auditer les 2 débourbeurs/séparateurs ;
- 9 sondages à 1 mètre de profondeur seront répartis pour auditer l'ensemble des stockages et des aires de lavage (dont un hors site afin de définir le fond géochimique local).

Chaque échantillon a l'objet des analyses suivantes :

- Hydrocarbures C10-C40 ;
- HAP ;
- COHV ;
- Pack 8 métaux (As, Cd, Cu, Cr, Hg, Ni, Pb et Zn).

Les investigations réalisées ont notamment permis :

- de relever la présence de remblais de surface jusqu'à 0,5 m de profondeur reposant sur un terrain naturel argileux ;
- de constater la présence d'Indice organoleptique de pollution sur un seul sondage (S8) réalisé à proximité du séparateur 1 et de l'aire de lavage n°1. Toutefois, les résultats d'analyses n'identifient pas d'impact à ce niveau outre un marquage non significatif en hydrocarbures C10-C40 ;
- de noter l'absence d'anomalie gazeuse au droit des sols audités ;
- d'identifier l'absence d'impact significatif en hydrocarbure C10-C40, HAP, COHV et métaux (As, Cd, Cr, Cu, Ni, Zn, Hg) au droit des sondages réalisés et du point de rejet du séparateur n°1 ;
- de noter l'absence de risque sanitaire sur site et hors site.

Aucune action environnementale complémentaire n'est préconisée en l'état actuel du site et pour un usage similaire à la dernière période d'activité (usage industriel).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

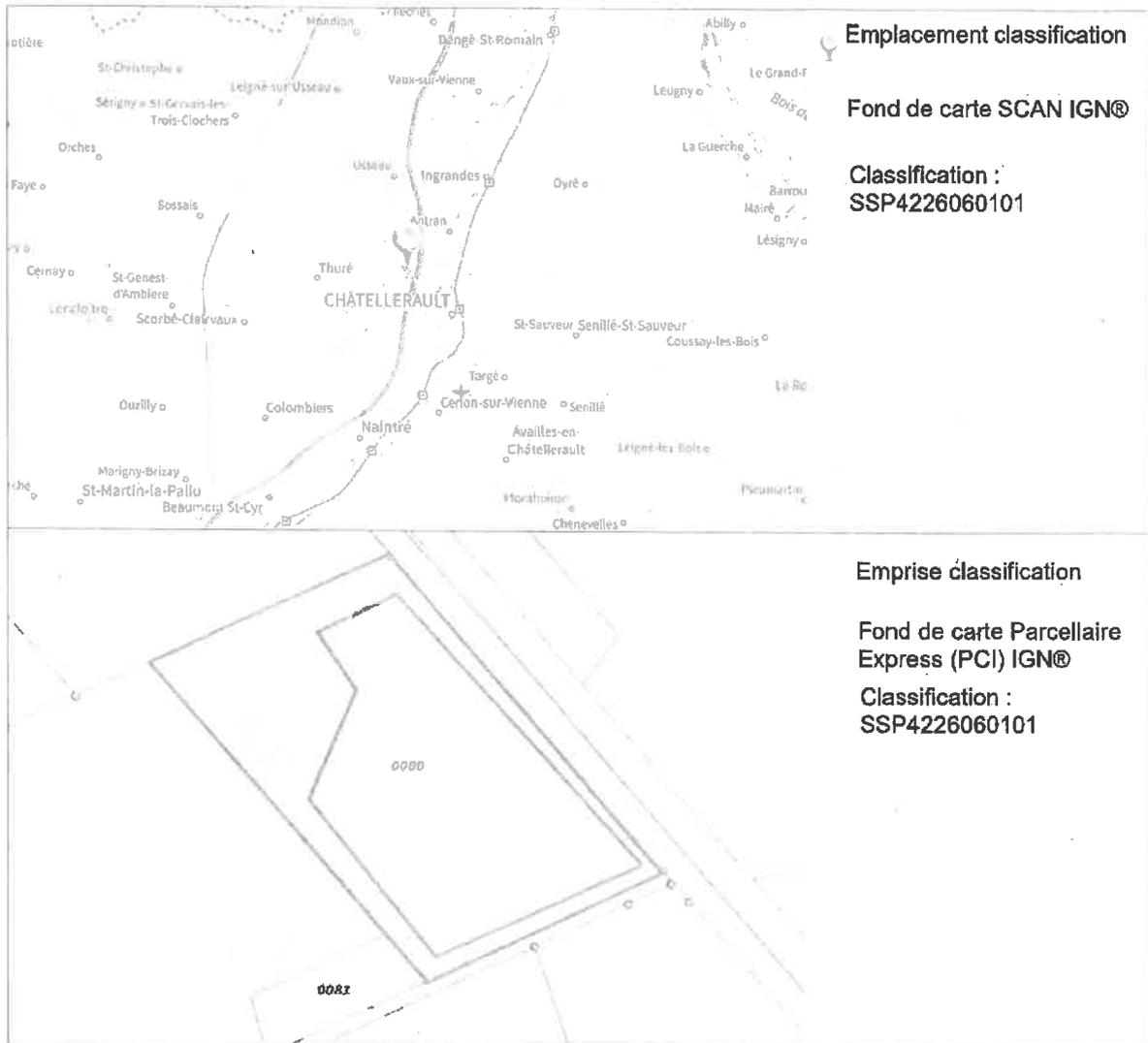
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Thuré	1	ZX	0080	86

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :57445.4623415, Lat. :5915300.086049666

Superficie estimée :

3560 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.